

PMA pour toutes, la maternité

La procréation médicalement assistée (PMA) est désormais accessible à toutes les femmes, qu'elles soient en couple ou célibataires. La publication du décret d'application de la loi sur la bioéthique le 29 septembre a généré un afflux de demandes en métropole. Une avancée pour les femmes lesbiennes ou célibataires qui devaient jusque-là se rendre à l'étranger pour bénéficier d'une PMA.

"Elle a fait un bébé toute seule", chantait Jean-Jacques Goldman (qui fête demain ses 70 ans) voilà déjà 34 ans. Une chanson bien en avance pour l'époque (1987) qui rendait hommage aux mamans solo, à un moment où les familles monoparentales devenaient de plus en plus nombreuses. Un texte qui résonne pourtant encore plus aujourd'hui, depuis la publication des décrets d'application de la loi sur la bioéthique le 29 septembre au Journal Officiel, qui autorise en France l'assistance médicale à la procréation (AMP) à un couple de lesbiennes ou à une femme célibataire alors que cette pratique était réservée aux couples hétérosexuels sur indication médicale. La loi prévoit que le prélèvement d'ovocytes peut être réalisé chez la femme jusqu'à 43 ans et que les hommes peuvent donner leur sperme jusqu'à 60 ans. En revanche, il n'y a aucune limite basse d'âge : théoriquement, une femme pourra demander une PMA dès 18 ans. "La motivation qui entraîne les femmes à aller vers la PMA est de pouvoir construire une famille seules ou avec la femme qu'elles aiment si elles sont en couple. Nous ne sommes plus dans une infertilité biologique mais plutôt dans une infertilité sociétale qui les oblige à aller vers la PMA", indique Nicole Florentiny, psychologue et thérapeute familiale et de couple à Sainte-Suzanne. "La loi permet l'accès aux origines. À sa majorité, l'enfant peut connaître l'identité du donneur ce que l'on appelle la levée de l'anonymat du don. L'enfant peut accéder à des



données non identifiantes, c'est-à-dire la profession du donneur, ou à des données identifiantes (nom du donneur). Savoir d'où il vient est primordial dans le développement d'un enfant. Dès qu'il parle, l'enfant questionne : d'où est-ce que je viens ? Qui m'a fait ? Il a le droit de savoir. On sait aujourd'hui qu'une vérité se négocie mieux dans la psyché d'un enfant que le mensonge. Laisser un secret sur les origines d'un enfant est traumatisant. La majorité des couples de lesbiennes qui ont eu un bébé lui parle de leur parcours."

8 MILLIONS D'EUROS

Pour autant, les voyages en Espagne ou vers la Belgique (voire l'Inde ou l'Afrique du Sud pour la Réunion), jusque-là destinations prisées pour les PMA, sont-ils finis ? Pas sûr car les professionnels de la reproduction ont alerté sur le risque d'embouteillage avant même la publication de la loi. Et ils avaient vu juste. Les demandes sont plus nom-



Nicole Florentiny,
psychologue (photo DR).

breuses que prévu : les centres d'assistance médicale à la procréation ont reçu environ 3500 nouvelles demandes liées à la loi alors que le ministère de la Santé avait tablé sur 1000 au démarrage. Face à cet afflux, le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé une enveloppe de 8 millions d'euros jusqu'en 2023 (dont 4 millions dès 2021) pour acheter des équipements supplémentaires et permettre aux centres de recruter. Officiellement, le délai d'attente a été fixé à six mois maximum pour les futurs parents qui sollicitent une PMA. Mais ce délai d'attente se situe plutôt entre 6 et 18 mois selon les centres.

Des campagnes de sensibilisation au don de sperme doivent être lancées prochainement par l'agence de biomédecine : dans un contexte de déficit de gamètes, les centres espèrent également que les couples de femmes et les femmes célibataires vont sensibiliser leur entourage au don.

E.M



PMA, le parcours du combattant

Toutes les femmes qui sont passées par une PMA le disent : c'est un parcours long, souvent douloureux physiquement et émotionnellement. Maman d'un garçon et d'une petite fille, Ingrid a dû passer par une PMA pour avoir son aîné. "À l'époque, j'étais journaliste à Paris. J'ai rencontré mon conjoint après mes 30 ans, je passais beaucoup de temps au travail. Quand nous avons décidé de faire un enfant, j'avais 35 ans. Ma gynéco m'a fait passer des tests après plusieurs mois où rien ne se passait. Quand le résultat est tombé, elle m'a dit : il faut que vous alliez dans un centre de PMA car cela dépasse mes compétences... Cela a été très long et compliqué, dur à vivre. J'ai fait 4 inséminations artificielles sur une année. A chaque échec, la terre s'arrêtait de tourner... Les hormones te rendent dingues, les gens font des remarques déplacées. Quand c'est devenu trop dur à gérer, avec mon conjoint, on a décidé d'en parler à nos familles et cela nous a fait du bien. On s'est rendu compte que beaucoup de gens passaient par la PMA autour de nous. Nous avons quitté Paris. Au bout d'un an et demi, on a tenté une fécondation in vitro (FIV) avec prélèvement d'ovocyte sous anesthésie. Le résultat de la prise de sang a enfin été positif, j'étais enceinte. Mon fils est né en mars 2014, j'avais 38 ans. Et quand nous avons décidé de déménager à la Réunion un an plus tard, j'ai découvert que j'étais enceinte de ma fille..."